

Questions au Feuilleton

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): D'après le rapport du Comité sur l'application des dispositions législatives sur l'avortement (constitué par le Conseil privé le 29 septembre 1975, et présidé par Robin Badgley), des comités sur l'avortement thérapeutique étaient en place dans 271 hôpitaux à la fin de 1976. Le rapport soulignait également que, même s'ils répondaient aux conditions requises, 288 hôpitaux n'avaient pas créé de tels comités. On présentait ces 559 hôpitaux en opposition avec l'ensemble des hôpitaux non militaires qui, en 1976, étaient au nombre de 1,348.

Les dernières données communiquées par Statistique Canada (Section de la statistique des établissements) remontent à 1982. Au Canada, il y avait cette année-là 1,218 hôpitaux non militaires, parmi lesquels 261 avaient des comités sur l'avortement thérapeutique. Nous ne possédons aucune donnée sur le nombre d'hôpitaux non militaires qui, en 1982, répondaient aux conditions requises pour créer de tels comités.

L'UTILISATION DE L'HYDROGÈNE COMME COMBUSTIBLE

Question n° 545—**M. Howie:**

A-t-on entrepris des études ou des projets de recherche sur l'utilisation de l'hydrogène comme combustible?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): On m'informe comme suit:

En ce qui concerne le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Le gouvernement fédéral finance un certain nombre d'études et de projets de recherche sur l'utilisation de l'hydrogène comme combustible. Ces travaux sont financés par l'entremise du Comité interministériel de la recherche et du développement énergétiques. L'EMR finance directement les recherches sur une pile à combustible air/hydrogène en fournissant \$600,000 par année à CANMET (Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie).

En ce qui concerne le Conseil national de recherches: Le programme national de recherche et de développement relatif à l'hydrogène est géré par le Conseil national de recherches et financé au moyen de fonds provenant du Programme énergétique national. En 1983-1984, les dépenses se sont chiffrées à 4.5 millions de dollars, somme dont la quasi-totalité a servi au financement des travaux exécutés à l'intérieur du Conseil national de recherches du Canada par l'intermédiaire d'un système de contrats. Le Conseil national de recherches a publié en avril 1983 un état d'avancement du programme, portant le n° de publication 21081 et intitulé «Rapport provisoire du Programme fédéral de l'hydrogène et du stockage de l'énergie».

Il existe aussi à l'échelle mondiale un intérêt considérable pour l'hydrogène comme source d'énergie. Le Canada participe à des programmes avec partage des tâches administrés par l'Agence internationale de l'énergie et assure la présidence du Comité exécutif sur l'hydrogène de l'Agence internationale de l'énergie.

En ce qui concerne le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie: Le coût total pour 1983-1984 pour des projets de recherche sur l'utilisation de l'hydrogène comme combustible est comme suit:

Subventions pour dépenses courantes	\$ 54,017	(4 subventions)
Subventions thématiques	255,009	(6 subventions)
Subventions PRAI (Projet de recherche avec application industrielle)	55,475	(1 subvention)
Total	\$364,501	(11 subventions)

En ce qui concerne Transports Canada: Transports Canada a récemment terminé un projet d'autobus à hydrogène qu'il avait confié à la Urban Transportation Development Corporation. Le rapport du projet, daté du 30 juin 1983, s'intitule «Hydrogen Fuel Cell for high Capacity Buses». Transports Canada vient également de terminer une étude sur l'utilisation de l'hydrogène dans les piles à combustion qu'il avait confiée à l'Université de Toronto. Le rapport du projet, daté de janvier 1983, s'intitule «To Study Canadian Fuel Cell Development Strategy: Definition of Fuel Cell Design Macro Parameters and Selection of Design Concepts (1981-1982)». Aucune autre étude n'est en cours.

[Traduction]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Evans: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

● (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU
RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 12 juin, du projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 1 de M. Robinson (Burnaby).

M. le Président: Premièrement, la présidence voudrait trancher la question soulevée par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Puis, j'entendrai les arguments concernant le rappel